

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 02 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-10-02 235.	Délibération du BUREAU N°16. BU-2024-07-01	Groupe n°368 / 525 Opération n° 912 000 600	GUEMENE SUR SCORFF Fortune
-----------------------------------	---	--	-------------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 1 juillet 2024, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 1 **emprunt**, pour un montant total de **210 467 €**, correspondant à 1 emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 1 emprunt conventionné, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

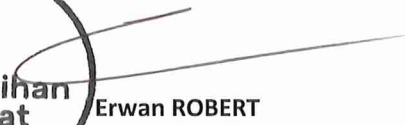
	Prêt Amélioration (PAM)
Montant du prêt	210 467 €
Durée du préfinancement	sans
Durée de l'amortissement	10 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant
Périodicité des échéances	annuelle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Octobre 2024
Date de 1 ^{ère} échéance	Novembre 2025


Garanties	50% CONSEIL DEPARTEMENTAL 50% COMMUNE DE GUEMENE SUR SCORFF
-----------	--

Fait à Vannes, le 2 octobre 2024

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



 morbihan
habitat

Erwan ROBERT